



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N°001/SE/COMIFAC/2023 RELATIF RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS, COMPTABLES ET DE PASSATION DES MARCHES POUR LES EXERCICES 2022 ET 2023 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC

1. La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est une organisation sous-régionale créée par la volonté des chefs d'Etat et dont l'objectif principal est d'orienter, harmoniser et suivre les politiques forestières et environnementales. Elle regroupe en son sein onze pays membres de la sous-région partageant un héritage naturel commun. Au vu de ses actions, la COMIFAC reçoit d'une part des contributions de ses états membres et d'autre part des subventions des partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre de son plan de convergence.
2. Conformément aux dispositions prévues par le Traité, il est stipulé en son titre VI, chapitre II et en son article 24 qu'« un audit comptable et financier est réalisé chaque année par un cabinet d'expertise comptable agréé et indépendant, choisi par le conseil des ministres sur proposition de son président, à la suite d'une procédure de sélection » c'est à cet effet, que la COMIFAC compte au travers des contributions reçues, financer les services de consultants externes pour la réalisation de **l'audit des états financiers, comptables et de passation des marchés du secrétariat Exécutif de la COMIFAC pour les exercices 2022 et 2023**.
L'objectif de l'audit financier et comptable est d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière de l'institution à la fin de chaque exercice fiscal et de s'assurer que les ressources mises à la disposition de la COMIFAC sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de son plan de convergence révisé. Les états financiers établis par l'institution sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ;
4. Les services de consultants : De manière générale et en conformité avec les normes de l'IFAC, l'Auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :
 - a) **Fraude et Corruption** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
 - b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de

Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.

- c) ***Gouvernance*** : La communication avec les responsables du SEC en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) ***Risques*** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

De manière spécifique :

L'auditeur vérifie que les états financiers du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, ont été préparés en accord avec les assertions et les postulats comptables et reflètent une image fidèle de la situation financière de l'institution à la date de clôture fiscale.

Les états financiers sont constitués : i) Un état de ressources (Contribution égalitaires, fonds reçus des partenaires des frais de gestion, etc.) et les emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice) ; ii) la situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés de l'institution, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs de l'institution et les engagements ; iii) les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisées et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes, iv) la liste des actifs immobilisés acquis par l'institution ou par les partenaires

5. Le secrétariat Exécutif de la COMIFAC invite les consultants, à manifester leur intérêt pour la réalisation des présentes prestations. Les consultants intéressés doivent fournir les informations suivantes :

- Le consultant doit être un cabinet d'Audit et d'expertises comptables, indépendant faisant profession habituelle de réviser les comptes ;
- L'expert/le cabinet doit être inscrit à l'ordre des experts comptables reconnu au plan international par l'IFAC (Copie d'inscription à l'ordre des experts) ;
- Avoir une expérience confirmée en audit financier des projets/programmes de développement et des institutions sous-régionales (Copies des attestations de service de bonne exécution ou copie des contrats pour les cinq (05) dernières années, disponibilité et Curriculum vitae du personnel clé, description des missions semblables pour dix (10) dernière année ; etc...
- Les consultants peuvent s'associer en consortium afin de rehausser leur qualification, toutefois, un chef de file devra être désigné dans l'offre.

6. Les consultants intéressés et remplissant les conditions requises peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse suivante comifac@comifac.org ou pourront passer dans nos bureaux à la plage horaire 08 heures-16 heures locales ;
7. La méthode sélection est la sélection Fondée sur la qualité et les coûts (SFQC) ;

Les manifestations d'intérêts doivent être déposées en cinq (05) exemplaires au secrétariat au plus tard le 20 février 2023 à 16h00mn avec la mention « **MANIFESTATION D'INTERET N°001/SE/COMIFAC/2023 RELATIF RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR EXTERNE POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS, COMPTABLES ET DE PASSATION DES MARCHES POUR LES EXERCICES 2022 ET 2023 DU SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC** ».Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

BP : 20 818 Yaoundé

Carrefour Golf à 100 mètres du Congress hôtel

Email : comifac@comifac.org

Tel : 222 205 651/222 205 652

Yaoundé, le 06 février 2023

Le Secrétaire Exécutif



Hervé Martial MAIDOU